

VILLE D'ARPAJON

Direction des Services Techniques

☎ 01.69.26.15.03

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST/2023/108

**OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
10 BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R 417 ;

Vu l'Arrêté Municipal n° 2022/086 du 7 avril 2022 réglementant l'arrêt et le stationnement à ARPAJON ;

Vu la demande formulée le 24 avril 2023 par Monsieur Yann BOURDON – 10 Boulevard Pierre Brossolette 91290 ARAPJON concernant un déménagement 10 Boulevard Pierre Brossolette 91290 ARPAJON ;

Considérant la nécessité d'autoriser le stationnement pour ce déménagement ;

Considérant que le déménagement doit avoir lieu du 13 mai 2023 au 15 mai 2023 ;

Le Maire de la commune d'Arpajon.

ARRETE

Article 1 : Le 13 mai 2023 au 15 mai 2023, le stationnement sera autorisé, à cheval sur le trottoir, 10 Boulevard Pierre Brossolette.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant le début du déménagement par les soins du bénéficiaire.

Article 3 : Cette autorisation pourra être modifiée, voire supprimée par nécessité de service ou par mesure de sécurité en raison de circonstances particulières ou des conditions atmosphériques.

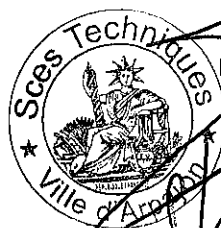
Article 4 : Les véhicules en infraction seront verbalisés et enlevés par les services de Police aux frais et risques du contrevenant.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Commissaire de Police d'Arpajon,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale d'Arpajon,
- Monsieur Yann BOURDON, bénéficiaire de l'autorisation.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait Arpajon le **09 MAI 2023**



Le Maire-Adjoint,

Thierry FICHEUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Maire,
Christian BERAUD